

## **Fourniture et livraison de ballons, de petits matériels et d'équipements sportifs**

**Marché n°25PS5024**

### **Réponses aux questions**

Conformément à l'article 12 du Règlement de consultation du marché n°25PS5024, le présent document recense les questions posées par les candidats et les réponses faites du pouvoir adjudicateur.

L'annexe du présent document indique les modifications apportées au Document de consultation des entreprises (DCE) de la consultation n°25PS024.

**A titre d'information**, il est précisé qu'en cas de dépôt de plusieurs questions d'un même candidat via PLACE, il est fortement recommandé de les regrouper dans un seul et même document à transmettre en pièce-jointe.

**Question 1 : Périodes et fréquences de commandes**

Quelles sont vos périodes de commandes dans l'année ? Comment sont organisées vos demandes (commande one shot ou décomposées dans l'année et à quelle fréquence ?

**Réponse 1**

- Chaque établissement effectue ses commandes par l'émission de bons de commande selon la survenance de ses besoins. Il n'est pas possible de fournir à ce stade de fréquence prévisionnelle.

**Question 2 : Marques ou équivalent**

Pouvons-nous vous proposer des partenaires autres que ceux mentionnés dans la colonne D du document "CCTP Annexe no1 caractéristiques 25PS5024 v3" ? En effet, vous avez inscrit des exemples avec le mot "équivalent".

**Réponse 2**

- Comme indiqué dans l'annexe n° 1 du CCTP, le candidat peut proposer des marques équivalentes à celles citées. Les marques mentionnées constituent des références dans les disciplines sportives concernées ; les produits proposés devront donc présenter un niveau de qualité équivalent.